

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.661.005.1 DU 7 DECEMBRE 1998

Instruments de pesage
à fonctionnement automatique :
totalisateur discontinu JANODET
modèle JANOMATIC T+
(CLASSES 0,2, 0,5, 1 ET 2)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988, MODIFIE PAR LE DECRET N° 96-441 DU 22 MAI 1996, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, ET DE L'ARRETE DU 30 DECEMBRE 1991 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE : TOTALISATEURS DISCONTINUS.

FABRICANT

JANODET S.A., 34, rue Debordeaux 02200 Soissons (France).

CARACTERISTIQUES

L'instrument de pesage totalisateur discontinu, ci-après dénommé "totalisateur discontinu", JANODET modèle JANOMATIC T+ est un instrument de pesage à fonctionnement automatique constitué par :

- un dispositif d'alimentation et de remplissage par gravité, à un ou deux débits, comportant une trémie fermée par un casque et pouvant être :
- équipée d'un agitateur à palettes (version A) ou d'un vibreur (version V) ;
- alimentée par un couloir vibrant (version DV) ;
- alimentée par une vis d'Archimède (version VS) ;
- alimentée par un convoyeur à bande (version T) ;

- un dispositif récepteur de charge constitué par une trémie équipée d'un dispositif de vidange :

- suspendue sous des leviers transmettant la force résultante à une cellule de pesée ;
- suspendue sous deux, trois ou quatre cellules de pesée ;

- une trémie de réception et d'évacuation du produit ;

- un dispositif de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus TÉLÉMECANIQUE modèle ISP Plus version SP7SP40 ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 98.00.697.003.1 du 11 mai 1998 (1).

Les principales caractéristiques métrologiques du totalisateur discontinu JANODET modèle JANOMATIC T+ sont les suivantes :

- Nombre maximal de cycles de pesage par heure : 600
- Portée maximale : $15 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 3\,000 \text{ kg}$
- Portée minimale : $\text{Min} = 20 \% \text{ Max}$
- Échelon de totalisation : $d_t \geq 5 \text{ g}$ et $0,03 \% \text{ Max} \leq d_t \leq 0,2 \% \text{ Max}$
- Charge totalisée minimale :
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 1\,000 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 0,2)
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 400 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 0,5)
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 200 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 1)
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 100 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 2)

(1) Revue de Métrologie, novembre/décembre 1998, page 601.

• Étendue de t

CONDITIONS PAI

La trémie de pe
JANODET moc
de crochets ou
poids et masse
contrôle.

SCELLEMENTS

Le totalisateur
NOMATIC T+
scellement que
sure et d'asser
continus TELI
version SP7SP
d'approbation
mai 1998.

Lorsque l'inst
mettant de dév
fectuer les ess
équipé d'un d
de s'assurer q
vié lorsque l'
d'une opératio

CONDITIONS PA

Le totalisateur
NOMATIC T+
qu'il ne soit p

- de prélever
du produit to
- qu'une part
vrac et le réc
cepteur de ch
retourne au v

Lorsque dans
tion l'isoleme
sible, un sys
charges néces
tières.

Préalableme
ment doit fai
en service ac
tallation.

TOTALISATEUR DISCONTINU JANODET

- Étendue de température : - 10 °C / + 40 °C.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

La trémie de pesage des totalisateurs discontinus JANODET modèle JANOMATIC T+ est équipée de crochets ou de grilles destinées à recevoir les poids et masses nécessaires aux opérations de contrôle.

SCELLEMENTS

Le totalisateur discontinu JANODET modèle JANOMATIC T+ est muni des mêmes dispositifs de scellement que ceux équipant le dispositif de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus TELEMECANIQUE modèle ISP Plus version SP7SP40 ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 98.00.697.003.1 du 11 mai 1998.

Lorsque l'installation comporte un système permettant de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières, ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant de s'assurer que du produit ne peut pas être dévié lorsque l'instrument est utilisé en dehors d'une opération de contrôle.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Le totalisateur discontinu JANODET modèle JANOMATIC T+ doit être installé de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever dans ou sur le circuit de transport du produit tout ou partie de la charge ;
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part, le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières.

Préalablement à sa mise en service, cet instrument doit faire l'objet d'une autorisation de mise en service accordée par le préfet de leur lieu d'installation.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le totalisateur discontinu JANODET modèle JANOMATIC T+ objet de la présente décision est muni d'une plaque d'identification fixée à proximité du dispositif indicateur de totalisation, sur laquelle sont portées les indications suivantes :

TOTALISATEUR DISCONTINU JANODET

MODELE : JANOMATIC T+

N° : _____ ANNEE : _____

Décision n° 98.00.661.005.1 du 7 décembre 1998

_____ V _____ Hz _____ bar

Max _____ kg Min _____ kg $d_t =$ _____ kg

Σ_{min} _____ kg classe _____

Produit : _____

Nombre maximal de cycles
de pesage par heure : _____

L'indication de la classe de précision est inscrite sur cette plaque d'identification sous la forme (0,2), (0,5), (1) ou (2).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive du totalisateur discontinu JANODET modèle JANOMATIC T+ est effectuée en deux phases : la première dans les ateliers du fabricant, la seconde sur le lieu d'installation. Cette vérification tient également lieu de première vérification périodique.

Les caractéristiques métrologiques de ce totalisateur discontinu étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés doit être apportée lors de la première phase de la vérification primitive.

De plus, le fabricant tient les certificats d'essai des cellules de pesée et de l'indicateur à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Les notices, plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence du dossier DA.20-58, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie et chez le fabricant.



VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés pour les

opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 ne sont pas soumis à la vérification primitive.



POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA





METR

REVUE MENSUELLE

